



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

- *CANADIAN AVIATION REGULATIONS (CAR) SUBPARTS 705 OPERATORS*
- *CANADIAN AVIATION REGULATIONS (CAR) SUBPARTS 703 and 704 OPERATORS*

À L'ATTENTION DE :

- *EXPLOITANTS VISÉS PAR LA SOUS-PARTIE 705 DU RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (RAC)*
- *EXPLOITANTS VISÉS PAR LES SOUS-PARTIES 703 et 704 DU RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (RAC)*

USING SMS TO ADDRESS HAZARDS AND RISKS ASSOCIATED WITH UNSTABLE APPROACHES**UTILISATION DES SGS POUR EXAMINER LES DANGERS ET LES RISQUES ASSOCIÉS AUX APPROCHES NON STABILISÉES****PURPOSE:**

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is threefold:

1. To request Canadian air operators operating under subpart 705 of the Canadian Aviation Regulations (CARs) that they use—on a voluntary basis—their existing Safety Management System (SMS) to address and mitigate hazards and risks associated with unstable approaches;
2. To advise 705 operators that beginning approximately one year after the publication of this CASA,

OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) civile comporte trois objectifs :

1. Demander aux exploitants aériens régis par la sous-partie 705 du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) qu'ils utilisent leur système de gestion de la sécurité (SGS) existant — sur une base volontaire — afin d'examiner les dangers et les risques associés aux approches non stabilisées;
2. Informer les exploitants régis par la sous-partie 705 du RAC que dans

Transport Canada Civil Aviation (TCCA) plans to direct specific surveillance activities to evaluate the effectiveness of voluntary compliance with this document and will begin looking for evidence of effective mitigations of this hazard; and,

3. As the hazards and risks associated with unstable approaches are not limited to 705 operators, this CASA also serves to raise the concern to 703 and 704 operators who are not yet required to have a SMS, and encourage them to address the issue voluntarily.

environ un an après la publication de l'ASAC, l'Aviation civile de Transports Canada (TCAC) prévoit effectuer des activités de surveillance précises des exploitants aériens visés par l'ASAC afin d'évaluer l'efficacité de cette approche de conformité volontaire, et va commencer à chercher des preuves d'atténuation efficaces de ce danger; et,

3. Puisque les dangers et les risques associés aux approches non stabilisées ne sont pas limités aux exploitants régis par la sous-partie 705, cette ASAC sert aussi à soulever la question auprès des exploitants régis par les sous-parties 703 et 704 qui ne sont pas encore requis d'avoir un SGS en place, et à les encourager à y donner suite sur une base volontaire.

BACKGROUND:

In its [Final Report A11H0002](#), concerning the August 20, 2011, fatal Boeing 737 accident at Resolute Bay, NU, the Transportation Safety Board of Canada (TSB) determined that unstable approaches are a significant hazard, and has recommended that TCCA require CAR Subpart 705 operators to monitor and reduce the incidence of unstable approaches that continue to a landing. (TSB A14-01)

TCCA has determined that this hazard can be mitigated through an air operator's existing SMS, and mitigations measures developed to manage the associated risks. TCCA committed to issue this CASA to advise industry accordingly.

TCCA is committed to reviewing the effectiveness of the recommendations contained in the CASA through inspection activities

CONTEXTE :

Dans son [rapport final n° A11H0002](#) sur l'accident mortel mettant en cause un Boeing 737, survenu le 20 août 2011 à Resolute Bay (NU), le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a déterminé que les approches non stabilisées représentent un danger important et a recommandé que TCAC exige que les exploitants régis par la sous-partie 705 du RAC surveillent les approches non stabilisées qui se poursuivent jusqu'à l'atterrissage et en réduisent la fréquence. (BST A14-01)

TCAC a déterminé que ce danger peut être atténué au moyen du SGS existant de l'exploitant aérien, et que des mesures d'atténuation peuvent être mises en place afin de gérer les risques qui en découlent. TCAC s'est engagé à émettre la présente ASAC afin d'en informer l'industrie.

TCAC s'est engagé à examiner l'efficacité des recommandations contenues dans l'ASAC dans le cadre de ses activités d'inspection.

RECOMMENDED ACTION:

TCCA requests that this hazard be assessed and mitigated through appropriate use of the following (but not limited to) SMS components:

- safety oversight (reactive and proactive processes);
- training and awareness (promotions);
- voluntary use of Flight Data Monitoring (in order to gain a greater understanding of unstable approaches and the causes.)

This may be determined by performing a proactive assessment of unstable approach hazards (including situations where this is more likely to occur), a review of SMS database to verify the rate of occurrence and to ensure this is being reported and finally, follow up with the pilot community to verify it is being reported and monitored through the SMS in order to verify a decrease in incidents and increased awareness of the hazard and attendant risks.

Alternatively, air operators who indicate that they do not have a problem with unstable approaches in their operation will be asked to demonstrate how they have reached this conclusion. Air operators with an established flight data monitoring program (FDM) are encouraged to use this program to gather and analyze this data.

TCCA will determine if an air operator's SMS is capturing all risks including unstable approaches, and if so, if this risk is being analyzed and addressed properly.

MESURE RECOMMANDÉE :

TCCA demande que ce danger soit évalué et atténué par l'utilisation appropriée des éléments suivants (parmi d'autres) du SGS de l'exploitant aérien :

- la surveillance de la sécurité (processus réactifs et proactifs);
- la formation et la sensibilisation (promotion);
- l'utilisation volontaire du suivi des données de vol (SDV) pour obtenir une meilleure compréhension des approches non stabilisées et de leurs causes.

Cela peut se faire en effectuant une évaluation proactive des dangers liés aux approches non stabilisées (notamment des situations où elles sont le plus susceptibles de se produire), un examen de la base de données du SGS afin de vérifier leur fréquence, un examen de la base de données du SGS afin de s'assurer qu'elles sont signalées, et enfin, le suivi auprès du milieu des pilotes afin de vérifier si elles sont signalées et suivies au moyen du SGS, afin de déterminer s'il y a une diminution du nombre d'incidents et une sensibilisation accrue aux dangers et aux risques qui en découlent.

Les exploitants aériens qui indiquent ne pas avoir de problèmes avec les approches non stabilisées dans le cadre de leur activités se verront demander de démontrer comment ils en sont venus à cette conclusion. TCCA encourage les exploitants aériens qui ont un programme établi de suivi des données de vol (SDV) d'utiliser ce programme aux fins de collecte et d'analyse de ces données.

TCAC va déterminer si le SGS d'un exploitant aérien tient compte de tous les risques, notamment des approches non stabilisées et, le cas échéant, si ce risque est analysé et réglé de manière adéquate.

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact **Transport Canada, Civil Aviation Communications Centre** by telephone at **1-800-305-2059** or by e-mail at services@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, communiquer avec le **Centre de communications de l'Aviation civile de Transports Canada** par téléphone au **1-800-305-2059** ou par courriel à services@tc.gc.ca.

ORIGINAL SIGNED BY/
ORIGINAL SIGNÉ PAR

Aaron McCrorie
Director | Directeur
Standards Branch | Directions des normes

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIER UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.